

Le 3 mars 2014

‘Par dépôt électronique’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3837-2013, phase 3**
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013

Chère consœur,

La présente donne suite à votre correspondance datée du 21 février 2014 et vise à transmettre à la Régie les informations relatives à sa participation aux audiences dans le dossier cité en objet.

Temps requis pour l'adoption de la preuve et identité des témoins

Le temps requis pour l'adoption de la preuve du GRAME et la présentation des points importants de celle-ci est évalué à quinze (15) minutes. Madame Nicole Moreau témoignera à titre d'analyste et sera possiblement accompagnée de monsieur Jonathan Théorêt qui a participé à la rédaction du mémoire du GRAME à titre d'analyste.

Temps requis pour le contre-interrogatoire des autres témoins

Le temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins de Gaz Métro est d'environ 60 minutes, réparties entre les panels suivants :

- Présentation de Mme Sophie Brochu (10 minutes);
- Panel portant sur l'outil de maintien et l'incitatif à la performance relié aux approvisionnements gaziers (10 minutes);

-Panel portant sur les programmes CASEP, flexibilité tarifaire et PRC/PRRC, la rentabilité résidentielle, les prévisions de volumes et du nombre de clients (20 à 25 minutes);

-Panel portant sur les questions d'efficacité énergétique dans le cadre du PGEÉ et du programme CASS (10 à 15 minutes).

Le GRAME souhaite également réserver son droit de contre-interroger les témoins des autres panels de Gaz Métro et ceux des autres intervenants, au besoin, pour une durée de 5 à 10 minutes.

Temps prévu pour l'argumentation

La soussignée prévoit une argumentation d'une durée de vingt (20) minutes et privilégie une présentation orale mais serait disposée à déposer son argumentation par écrit à la demande de la Régie.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

GP/gp
cc. Me Vincent Regnault pour Gaz Métro